

Description du module E22

Collaborateur technique	Konrad Wyss, David Ricci, Nicolas Raymondon
Version	3.2
Date	Mai 2025 – approuvé par la CAQ Forêt le 24.06.2025

Titre	E22 Entretien des machines et de l'outillage forestiers	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> CFC de forestière-bûcheronne/forestier-bûcheron ou formation équivalente à l'étranger ou Diplôme du degré secondaire II (CFC, maturité ou diplôme équivalent à l'étranger) avec preuve d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an dans des travaux pratiques dans le domaine forestier. <p>Une expérience préalable des machines et de l'outillage forestiers est souhaitable.</p>	
Compétences enseignées	<p>Assurer l'entretien (soin, maintenance, services) des machines et de l'outillage forestiers et effectuer soi-même des travaux d'entretien simples.</p> <p>Localiser et décrire les dérangements, pannes ou incidents matériels et réparer soi-même des pannes simples.</p>	
Contrôle des compétences	<p><u>écrit</u>: Connaissances de base sur les moteurs, la mécanique, l'hydraulique et l'électricité.</p> <p><u>oral</u>: Expliquer le fonctionnement d'un engin forestier, des têtes de bûcheronnage et des autres éléments. Localiser des pannes, en évaluer l'importance et les expliquer.</p>	
Niveau	3 (selon ModuQua) – 3 (selon CEC)	
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Expliquer les bases et le fonctionnement de moteurs, de la mécanique, de l'hydraulique et de l'électricité. K2 Décrire les directives pour l'entretien et les services de parc ainsi que le rôle et les différences des divers travaux d'entretien. K2 Effectuer soi-même les services de parc et autres travaux d'entretien simples selon les instructions du fabricant. K3 Localiser les dérangements, pannes et dommages et les décrire (p. ex.: causes, conséquences, actions à prendre, personne chargée de la remise en état). K4 Utiliser les carburants, lubrifiants et produits de nettoyage de manière correcte et en respectant l'environnement. K5 Prendre les mesures adéquates en cas d'incident matériel provoqué par un engin forestier en forêt ou en atelier (mesures préventives pour limiter les dégâts, appel à des spécialistes comme les pompiers). K5 	
Temps d'apprentissage	Théorie, exercice et travail pratique Contrôle des compétences	38 h 2 h 40 h
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission aux examens de spécialiste câble-grue ou de conducteur d'engins forestiers.	
Offre du module sous cette forme	5 ans	Validité du certificat de compétence 10 ans